

Service instructeur
Action Internationale
et Transfrontalière

N° 124/25-07

Service consulté
DJU

DIF

**Coopération avec le Powiat de Wroclaw (Pologne)
Accueil d'une délégation polonaise du 6 au 11 décembre 2007**

Résumé : *Dans le cadre du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, il vous est proposé d'approuver l'accueil d'une délégation polonaise du 6 au 11 décembre 2007 pour le montage d'une exposition "Noël en Pologne" au Conseil Général et l'animation d'un stand de produits polonais au Marché de Noël d'Ensisheim.*

Dans le cadre de la coopération entre le Département et le Powiat de Wroclaw (Pologne), les élus du Comité Mixte ont proposé l'organisation d'une exposition « Noël en Pologne » au Conseil Général ainsi que la reconduite du stand polonais au Marché de Noël d'Ensisheim, suite au succès de cette opération l'an dernier. Il s'agit à travers ces deux manifestations de faire connaître un aspect de la culture polonaise et ainsi de rapprocher les habitants de nos deux pays.

Le stand se tiendrait le week-end du 8 et 9 décembre 2007 au marché de Noël d'Ensisheim. Des décorations de Noël fabriquées par des artistes polonais et par des élèves du Lycée de Krzyzowice (situé dans le Powiat) seraient vendues à cette occasion, de même que certaines denrées traditionnelles de Noël. L'exposition « Noël en Pologne » aurait lieu quant à elle du 10 au 21 décembre 2007 au Conseil Général et présenterait les traditions polonaises de Noël. L'exposition serait inaugurée le 10 décembre en présence de la délégation. Pour ces deux opérations, les polonais seraient reçus dans le Haut-Rhin du 6 au 11 décembre 2007.

La délégation se composerait :

- de la Directrice adjointe du Lycée de Krzyzowice, d'un professeur et de deux élèves,
- de deux représentants d'associations du Powiat ayant confectionné des produits de Noël,
- du chauffeur de la délégation.

Conformément à l'accord de coopération conclu entre le Département et le Powiat de Wroclaw, les frais de déplacement de la délégation seraient à la charge de ce dernier. Le Département prendrait quant à lui en charge :

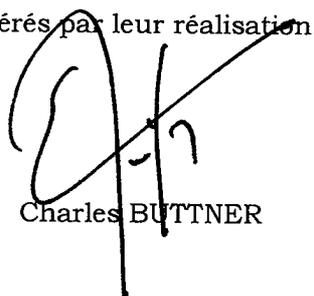
- les frais d'hébergement de la délégation polonaise (7 personnes au total),
- les frais de repas de l'ensemble des personnes participant à cette mission (polonais, traductrice, élus et agents du Département),
- les frais de traduction et d'interprétariat ainsi que les frais de déplacement de la traductrice,
- Le coût d'une animation par un groupe de chants et de danses polonais lors de l'inauguration de l'exposition.

La dépense totale induite par ce déplacement, évaluée à 5600 €, se décompose comme suit :

- Les frais d'hébergement et de repas, évalués à 4250 €, seront prélevés sur le chapitre 011 nature 6185 fonction 04 enveloppe 89221 du budget départemental 2007.
- Les frais de traduction et d'interprétariat calculés selon le marché « Prestations de traduction et d'interprétariat en langue polonaise pour l'année 2007 » sont évalués à 700 € et seront prélevés sur le chapitre 011 nature 62268 fonction 04 enveloppe 81952. Les frais de déplacement de la traductrice, évalués à 150 €, seront imputés sur le chapitre 011 nature 6251 fonction 0201 enveloppe 18986.
- Les frais d'animation de l'inauguration par un groupe folklorique, d'un montant évalué à 500 €, seront imputés sur le chapitre 011 nature 6232 fonction 04 enveloppe 100 096.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et approuver :

- l'opportunité de ces actions,
- la prise en charge par le Département des frais générés par leur réalisation.



Charles BUTTNER